

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 5 février 2019

PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

La commune peut se porter candidate à la phase opérationnelle de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) porté sur la Région. L'intérêt de la démarche est triple. Il s'agit de finaliser la réflexion engagée par les 2 missions d'E&S (préparation du pré-PADD et plan d'aménagement «enfance et jeunesse»). Par ailleurs, la sélection à cet appel à manifestation d'intérêt permet d'obtenir des subventions pour financer la réalisation des opérations soumises par la collectivité. La réflexion conduite et les documents rédigés viendront alimenter le PLUi communautaire.

Les échanges ont permis d'établir une première liste « brute » d'actions qui incluent celles déjà identifiées par l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage « pôle enfance et jeunesse » et « pré-PADD ». Les deux ateliers habitants organisés entre janvier et février vont permettre d'approfondir la démarche et de communiquer aux habitants sur ces projets. Le Conseil valide le projet et le dépôt de candidature à l'AMI.

AJUSTEMENT SUBVENTION CRECHE

Le Conseil prend note de la suppression par le Conseil Départementale du Finistère de la subvention **qu'il accordait à la Crèche l'île aux enfants.**

Il est proposé d'augmenter la subvention accordée par les communes de Plouarzel, Lampaul-Plouarzel et Ploumoguier à 4700 €/place et de verser le complément pour l'année 2018.

CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LOISIRS EN DIRECTION DES JEUNES

Depuis plusieurs années les communes de Plouarzel, Ploumoguier et Lampaul-Plouarzel ont mutualisé leurs actions en matière de politique enfance-jeunesse. Les conventions définissant les objectifs communs des 3 communes et de Familles Rurales actuellement en vigueur portent sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Il est proposé aujourd'hui de prolonger par avenant la durée de ces conventions d'une année supplémentaire pour couvrir 2019.

Le premier concerne l'action menée en faveur des enfants de la tranche d'âge 10-12 ans pendant les vacances scolaires. La participation demandée à Ploumoguier s'élèvera à 3 031,26€ annuels

Le deuxième concerne la convention qui s'adresse à la tranche d'âge 12-17 ans. Elle associe la Fédération départementale de Familles Rurales et l'association Familles Rurales Cap ados. Pour mener à bien ces actions la participation financière demandée à Ploumoguier sera de 11 734 € pour la fédération et 10 017 € à Cap ado.

La troisième convention **avec Familles Rurales concerne cette fois l'accueil des mercredis et des vacances scolaires. La participation demandée sera de 11.28 € par enfant pour 2019.**

TRAVAUX DE POSE DE MATERIAUX EP – SDEF LOTISSEMENT KERVELLA TRANCHE 2

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de pose de matériel Eclairage Public pour le lotissement Kervella, tranche 2. Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Ploumoguier afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la

commune au SDEF. L'**estimation** des dépenses se monte à 23 **140,59 € HT**. Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement **s'établit comme suit** : financement du SDEF : 3 **750,00 €**, financement de la commune : 19 **390,59 € pour l'éclairage public**.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASP

Le Club de foot ASP sollicite par courrier du 23 janvier une aide pour fêter ses 50 ans le 30 mars 2019. **Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à ce club.**